

Assemblée générale ordinaire de l'association RIP du 28 juin 2017

Sommaire

OUVERTURE	2
Bruno BOUNIOL	2
<i>Président du Conseil d'Administration</i>	2
Approbation des comptes 2016 de l'Association – Affectation du résultat	4
Vincent ROUHIER	4
Rapport d'activité du Conseil d'administration et quitus de gestion	6
Guillaume PIERRON	6
<i>Directeur Général adjoint de Groupama GAN Vie</i>	6
Approbation du budget prévisionnel pour 2018	10
Vincent ROUHIER	10
Approbation de deux avenants afférents aux contrats Dimension Avenir Professionnels et Dimension Avenir Professionnels II	11
Guillaume PIERRON	11
<i>Directeur Général adjoint de Groupama GAN Vie</i>	11
Election d'administrateurs	17
Bruno BOUNIOL	17
<i>Président du Conseil d'Administration</i>	17
Délégation de pouvoir au Conseil d'administration pour signature d'avenants aux contrats souscrits par l'Association	18
Bruno BOUNIOL	18
<i>Président du Conseil d'Administration</i>	18
Questions diverses	17

Ouverture

Bruno BOUNIOL

Président du Conseil d'Administration

La séance est ouverte à 15 heures 24.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à l'Assemblée Générale des adhérents.

L'association

Au 31 décembre 2016, l'Association RIP comptait 109 004 adhérents aux contrats souscrits par l'Association en matière de retraite et d'épargne. 10 088 nouvelles adhésions ont été enregistrées en 2016.

L'Association a été créée en 1949, en tant qu'association gestionnaire d'un régime de retraite complémentaire. Pour le régime L 441, nous devons verser les retraites aux derniers adhérents jusqu'en 2057. Aussi faut-il sécuriser l'actif en priorité par rapport au rendement.

Le fonctionnement

Le Conseil d'administration est composé de 9 administrateurs élus par l'Assemblée Générale. Ils assurent la représentation des intérêts des adhérents. Chaque administrateur est ainsi adhérent à un ou plusieurs produits différents. De même, toutes les régions sont représentées. Le Conseil d'administration désigne, par ailleurs, 4 membres habilités à représenter l'Association au sein des Commissions techniques paritaires. Avec les représentants de l'assureur, ces derniers décident des principaux paramètres des contrats souscrits par le RIP. Le Conseil d'administration désigne 2 membres qui participent aux Comités de surveillance des plans d'épargne populaire PERP (en euros et en unité de compte), aux côtés des membres élus par les Assemblées générales des adhérents des PERP.

En 2016, le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois ; les Commissions techniques paritaires se sont déroulées chaque semestre ainsi que les Comités de surveillance PERP. Ces échanges réguliers permettent de participer aux réflexions menées par l'assureur relatives au positionnement des offres sur le marché, à l'amélioration des contrats et à la création de nouvelles offres afin de répondre aux attentes des épargnants.

Le Conseil d'Administration se compose de 9 administrateurs.

- Bruno BOUNIOL, Président, Administrateur du groupe HGCC et Vice-président de la CCI de Versailles ;
- Geneviève MARCHAND, Vice-présidente et conjointe d'artisan-commerçant retraitée ;
- Jean MAUDUIT, Vice-président et agent d'assurances en retraite ;
- Amédée MENARD, Trésorier et financier en retraite ;
- Michel FORNIER, Secrétaire et courtier en retraite.

- Jean-Claude CUTAJAR, agent général d'assurances ;
- Henri LAPEYRE, gérant d'entreprise de négoce agricole ;
- Pierre LABOUZE, expert auprès des compagnies d'assurances et membre du Comité de Direction de l'Union d'Experts SAS ;
- Liliane LAPLAINE-MONTHEARD, journaliste médicale en retraite.

Objet de la réunion

Nous vous avons réunis conformément aux statuts de l'Association en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de l'Association en 2016, soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé et le budget prévisionnel, vous présenter des modifications contractuelles et procéder à des élections.

Conditions de quorum et de délibérations

Selon les articles 12 et 13 des statuts de l'Association RIP, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si 1 000 adhérents au moins ou un trentième des adhérents sont présents ou représentés. Si, lors de la première convocation, l'Assemblée n'a pas réuni ce quorum, une seconde assemblée est convoquée. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre de ses adhérents présents ou représentés. Les délibérations doivent être prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Pouvoirs

Vincent ROUHIER

Pour la présente Assemblée Générale, 7 551 adhérents ont donné pouvoir. 32 adhérents ont répondu qu'ils viendraient.

23 adhérents sont présents.

Plus de 1 000 adhérents étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour

Bruno BOUNIOL

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes 2016 de l'Association - Affectation du résultat
- Rapport d'activités du Conseil d'administration et *quitus* de gestion
- Approbation du budget prévisionnel pour 2018
- Approbation de deux avenants afférents aux contrats Dimension Avenir Professionnels et Dimension Avenir Professionnels II
- Election d'administrateurs
- Délégation de pouvoir au Conseil d'administration pour signature d'avenants aux contrats souscrits par l'Association
- Questions diverses.

Approbation des comptes 2016 de l'Association – Affectation du résultat

Vincent ROUHIER

1) *Compte de résultat*

Le compte de résultat se compose de produits pour un montant de 219 560 euros et de charges pour un montant de 153 000 euros, soit un solde créditeur de 66 560 euros.

Concernant les produits, sont comptabilisés 215 060 euros de droits d'entrée et cotisations et 4 500 euros de prélèvement pour le PERP Gan Initiative Retraite. Les charges comptent 101 336 euros de charges associatives, 39 euros de charges GIE, 28 912 euros d'impôts et 22 713 euros de mutuelle anciens salariés.

2) *Bilan*

Le bilan de l'exercice 2016 s'établit à 441 763 euros.

A l'actif, il est enregistré :

- actif immobilisé : 425 euros pour les frais de recherche et 2 272 euros pour les frais de marque ;
- actif circulant : 218 865 euros pour les autres créances, 50 200 euros pour les valeurs mobilières de placement, 161 524 euros pour les disponibilités et 8 903 euros pour les charges constatées d'avance.

Le passif se compose de :

- 361 391 euros de capitaux propres, soit 294 831 euros de report à nouveau et 66 560 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- 80 372 euros de dettes, soit 28 833 euros de dettes fournisseurs, 42 928 euros de dettes fiscales et sociales, et 8 611 euros d'autres dettes.

De la salle

A quoi les autres dettes correspondent-elles ?

Vincent ROUHIER

Il s'agit de charges de 2016 qui sont payées en 2017.

Bruno BOUNIOL

Sur le compte d'exploitation, figure la mutuelle des anciens salariés et il est probable qu'on la paie pour la dernière fois. En effet, le GIE n'existe plus depuis le 1^{er} janvier 2016 et le RIP n'a donc plus de personnel spécifique. Nous avons souscrit une mutuelle santé collective pour d'anciens salariés du RIP. La situation juridique ayant changé, il faut transformer ce système collectif en système individuel. Nous avons donc adressé un courrier à ces assurés afin de les informer d'un changement de contrat d'ici la fin de l'année pour une couverture individuelle. Certaines de ces personnes m'ont d'ores et déjà signalé bénéficiaire d'un remboursement du Régime Obligatoire à 100 %.

De la salle

Il y a 109 000 adhérents.

Bruno BOUNIOL

Oui.

De la salle

Les cotisations s'établissent à 212 000 euros, soit près de deux euros chacun.

Bruno BOUNIOL

En effet. L'enjeu consistait à rendre l'association indépendante et éviter de travailler avec une subvention de l'assureur. C'est dans ce cadre qu'est venue l'idée de demander une petite cotisation. Cette rétribution nous permet de rester indépendants sans que personne n'aie à nous subventionner. Nous ne sommes pas dans le confort absolu, mais j'insiste pour que l'on dépense utilement ces fonds. Qui plus est, nous relevons d'une association de type Loi 1901, et non d'un secteur marchand, fondé à réaliser des bénéfices. Il convient certes de cumuler des économies suffisantes pour le fonctionnement, mais le reste des fonds doit servir à d'autres fins.

3) *Rapport du Commissaire aux Comptes*

Le Commissaire aux Comptes de l'Association, absent ce jour, a rendu son rapport sur les comptes 2016 qui vous ont été présentés. Ce rapport certifie que ces comptes sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de l'Association en fin d'exercice. Les informations figurant dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sont sincères et concordent avec les comptes annuels.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après communication des comptes de l'Association pour l'exercice 2016, approuve ces comptes et décide d'affecter le résultat de l'exercice au report à nouveau.

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Rapport d'activité du Conseil d'administration et quitus de gestion

Guillaume PIERRON

Directeur Général adjoint de Groupama GAN Vie

Avant de vous parler de vos contrats, je vais vous présenter un bref panorama de l'assurance vie.

L'année 2016 a été stable pour le marché de l'assurance vie, avec une collecte nette portée par les UC

La collecte brute s'établit à plus de 100 millions d'euros avec 108 millions d'euros pour les Fonds Euros et 27 millions d'euros sur les unités de compte. Ces dernières se composent d'actions, ainsi que d'autres éléments tels que les OPCVM, obligataires ou immobiliers.

C'est précisément cette diversification que l'on prône auprès de nos clients.

La collecte nette correspond à la collecte brute de laquelle on retire les prestations pour les assureurs. Ces prestations sont assez variables, passant de 120 millions d'euros en 2012 à un niveau plus bas en 2013 et 2014, puis un niveau plus important en 2016. L'année 2012 était assez particulière puisqu'elle a suivi la crise des dettes obligataires, avec la dette grecque en 2011, qui pourrait faire défaut pour les détenteurs privés. Ceci a fortement impacté Groupama qui comptait un grand nombre de dettes obligataires grecques et qui a perdu 2 milliards d'euros dans ce cadre. Tous les assureurs ont été impactés en l'occurrence, ce qui a engendré la méfiance des assurés vis-à-vis du produit et, de fait, plus de prestations que de primes.

En revanche, depuis cette année, la collecte nette est positive, puisque les gens investissent plus de fonds qu'ils n'en retirent de leur contrat d'assurance-vie

On évoque souvent la dette française qui reste très importante, à hauteur de 2 000 milliards d'euros, tandis que l'encours global de l'assurance-vie est de 1 600 milliards d'euros.

Ce niveau extrêmement important confère à ce placement la première place et génère un appétit fiscal, ainsi qu'un contre-pouvoir des assureurs qui détiennent un montant important de cette dette.

En effet, sur 1 600 milliards d'euros, il y a 1 300 milliards de Fonds Euros, dont 50 % à 60 % de dettes françaises. Les assureurs vie détiennent ainsi la moitié de la dette française.

De nombreuses tentatives ont été engagées pour s'attaquer au régime fiscal de l'assurance-vie, mais jusqu'à présent, les assureurs ont toujours trouvé les arguments pour que les réformes aboutissent à des résultats peu significatifs. Pendant la campagne présidentielle, Monsieur Macron avait un projet consistant à taxer l'ensemble des revenus de l'épargne à un même taux de 30 %. Finalement, on est passé à un projet de taxation au-delà de 150 000 euros, sans que l'on ne sache si cela concerne le contrat ou le foyer.

Lorsqu'un assureur encaisse des primes d'assurance-vie, il les place ensuite pour le compte de ses assurés, plus précisément en dettes obligataires, essentiellement françaises.

Les taux d'intérêt de la dette française depuis 1990, passent de plus de 10 % en 1990 à 0,70 % à ce jour. Ceci souligne la difficulté rencontrée par les assureurs pour fournir des

rendements attractifs à leurs assurés tout en payant leurs charges. Pour autant, on parvient à distribuer des taux sensiblement supérieurs à 0,7 %. Cette tendance s'observe pour l'ensemble des assureurs et, d'ailleurs, l'autorité de contrôle s'inquiète chaque année du taux de PB, considérant que les assureurs ne sont pas suffisamment prudents. Toutefois, cette tendance est moins prégnante en 2016, du fait d'une pression plus forte et d'une baisse des taux très importante.

De la salle

Nous ne sommes pas, pour autant, prémunis d'un éventuel revers de situation.

Guillaume PIERRON

En effet. Cela dépend toutefois du rythme de la remontée, le cas échéant. Aujourd'hui, les économistes soulèvent cette possibilité, mais la remontée s'opèrerait progressivement. Même si cela atteint 2 %, un assureur investira en conséquence. En revanche, si la remontée s'avérait plus rapide, il conviendrait de savoir quand acheter.

Malgré cette baisse des taux, l'assurance vie reste toujours attractive en terme de rémunération et de fiscalité en comparaison avec les autres placements

Le taux baisse partout, ce qui présente des conséquences sur les rémunérations des produits de placement. L'Eonia (taux à court terme) est négatif. Les taux allemands à 10 ans ont été négatifs l'année dernière.

De la salle

Ceci explique donc les taux appliqués dans le secteur automobile.

Guillaume PIERRON

Il en est de même pour l'immobilier. Par ailleurs, le Compte épargne logement est à 0,45 %. Le Livret A, second placement favori des Français, sans risque et sans fiscalité, est à 0,75 %. Le Livret d'épargne populaire est à 1,25 % ; le Plan d'épargne populaire est à 1,3 %. Sur les produits assurantiels, le Fonds Euros, correspondant à une moyenne de marché, est de 1,90 %. Les supports UC s'établissent à 3,90 %, affichant une belle performance portée notamment par celle du CAC 40, à 7,51 %. Il convient toutefois de relativiser ce résultat pour le CAC 40, qui peut enchaîner d'une année sur l'autre une augmentation significative avec une baisse qui l'est tout autant.

La baisse des taux impacte le rendement de l'actif général de Groupama Gan Vie

Le taux de rendement de l'actif général, à 2,35 %, n'est certes pas très élevé, mais reste supérieur au taux de l'OAT à 10 ans.

La composition de l'actif se traduit par 83 % d'obligations, 6 % d'actions, 6 % d'immobilier et 5 % de trésorerie. Par ailleurs, il faut tenir compte, depuis le 1^{er} janvier 2016, du nouveau cadre réglementaire, « Solvabilité 2 ». Celui-ci ajoute deux contraintes supplémentaires : peu d'actions et peu d'immobilier, d'une part, du fait de leur caractère volatile et porteur de risques, et, d'autre part, des taux de PB les plus bas possible. Ceci nous conduit à calculer l'exigence de marge, à savoir le niveau de fonds propres requis pour continuer l'activité. En l'occurrence, nous couvrons cette exigence à hauteur de plus de 170 % au 31 décembre 2016.

Rémunération de l'épargne (fonds en euros)

Les anciens contrats, mono-supports ont fait l'objet d'une baisse pour atteindre 1,20 % en 2016. Nous avons continué de privilégier les contrats multi-supports (Gan Performance – retraite et professionnels), à hauteur de 2 %.

Pour les PERP, le Fonds Euros est à 1,30 %, tandis que le PERP Multi-supports est à 2 %.

Sur l'épargne multi-supports, Chromatys Evolution baisse en 2016, après trois années de stabilité et une belle résistance à la baisse des taux. Ceci s'assortit d'un système de bonus de PB, attribué en fonction du taux de détention d'UC dans le contrat, allant jusqu'à 1 % de PB supplémentaires. Outre la baisse de 30 cts d'euro pour le Fonds Euros des multi-supports, une baisse de 40 cts d'euro est appliquée au Fonds Euros des mono-supports, pour une baisse moyenne sur le marché à hauteur de 45 cts d'euro en 2016.

Certains contrats bénéficiant de taux garanti

Pour la gamme Dimension Avenir, les taux oscillent entre 1,25 % et 3,5 %, avec une part très significative de l'encours, entre 2 % et 2,5 %, soit plus de 60 % des contrats concernés. Ces contrats, qui concernent près de 20 000 assurés, restent, quoi qu'il en soit, problématiques, puisqu'ils sont déficitaires.

La gamme Actipoint présente plusieurs taux garantis, mais avec des encours nettement inférieurs, de 4,5 % à 2 %.

Evolution technique et financière du Régime L. 441

Rappelons que le contrat L.441 est en points ; les adhérents versaient une prime transformée en points, lesquels sont transformés lors de la retraite, en une rente. C'est, en l'occurrence, le projet de Monsieur Macron et l'on espère qu'il sera prudent. Ce contrat représente près de 500 millions d'euros de provisions

Situation du régime au 31 décembre 2016

Les produits financiers nets s'établissent à 6,8 millions d'euros, contre 12,3 millions d'euros en 2015. La dotation de la Provision pour Risque d'Exigibilité (PRE) est de 0,6 million d'euros, soit un stock de PRE de 4,4 millions d'euros, contre 3,9 millions d'euros en 2015. Le solde du compte de participation aux bénéficiaires est de 6,2 millions d'euros. Il est comptabilisé 36,8 millions d'euros de prestations versées.

Par ailleurs, la provision technique spéciale (PTS) est de 122,3 millions d'euros. La PTS complémentaire (PTSC) est de 295,3 millions d'euros, constituée par apport de l'assureur, dont une dotation en 2016 de 0,8 million d'euros. La Provision Mathématique Théorique (PMT) lissée s'établit à 417,6 millions d'euros. La PMT non lissée est de 426,5 millions d'euros, selon des tables par génération et par sexe.

Le taux de couverture du régime est de 100 % pour le rapport PTS + PTSC sur PMT lissée. Il est de 97,9 % sur une PMT non lissée. Ainsi, la dette vis-à-vis de l'assureur est de 300 millions d'euros.

Aucune provision globale de gestion n'est enregistrée. De même, aucune revalorisation de la valeur du service du point n'est possible.

De la salle

On s'est donc aperçu que ce contrat, prévu sur le long terme, n'était pas rentable.

Guillaume PIERRON

Oui.

Mais, nous respectons bel et bien nos engagements, puisque l'assureur a investi 295 millions d'euros pour couvrir ses engagements, ce qui représente une perte pour Groupama. Les gens qui ont souscrit ce contrat n'ont donc pas été lésés.

De la salle

Au regard de la crise attendue pour la période 2019-2022, qu'envisagez-vous de mettre en place ?

Guillaume PIERRON

A quelle crise faites-vous référence ?

De la salle

C'est ce qui est prévu.

Guillaume PIERRON

Les crises prévues ne sont jamais celles qui se déroulent en réalité.

De la salle

On en reparlera, mais elle sera très importante.

Guillaume PIERRON

C'est une possibilité mais j'avoue que nos financiers n'en sont pas informés !

De la salle

Il est essentiel d'établir des prévisions dans cette éventualité.

Guillaume PIERRON

Bien évidemment, établir des prévisions fait partie de notre rôle. Mais quoi qu'il en soit, les assurés n'ont pas été lésés.

De la salle

Certes, mais cela ne leur rapporte pas plus que le minimum.

Guillaume PIERRON

Ce n'est pas le cas, compte tenu du versement opéré par l'assureur, à hauteur de 300 millions d'euros.

De la salle

Pour la gamme Dimension Avenir, vous nous avez indiqué que l'on gagnerait un minimum.

Guillaume PIERRON

Il s'agit du même raisonnement, puisque l'on fait preuve d'anticipation à ce sujet. Les taux garantis ne sont plus en rapport avec la réalité économique. Pour ne pas léser les assurés ne disposant pas d'un taux garanti, on remet tout le monde au même niveau. Je vous rappelle que l'on n'avait pas cette possibilité pour le L.441 à l'époque.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après présentation du rapport d'activités et de gestion pour l'exercice 2016 des contrats souscrits par l'Association, approuve ce rapport et donne quitus de leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les membres du Conseil d'administration.

La résolution est approuvée à la majorité (2 abstentions).

Approbation du budget prévisionnel pour 2018

Vincent ROUHIER

Au titre de l'exercice 2018, il est proposé un résultat excédentaire de 38 201 euros, soit :

- 200 700 euros de ressources (recettes) ;
- 162 499 euros pour les emplois (dépenses), dont 39 616 euros d'honoraires et de frais externes, 19 539 euros de frais de déplacement et ITP, 46 217 euros pour les Assemblées Générales, 32 692 euros d'impôts et taxes et 24 435 euros d'autres frais divers.

De la salle

Au regard de l'excédent, ne pensez-vous pas être un peu trop optimiste ?

Vincent ROUHIER

Je vous rappelle qu'il faut prendre en compte le déploiement d'un nouveau produit, à savoir le PERP en unité de compte. Le réseau Gan Vie y croit beaucoup. Cela reste naturellement une prévision, mais nous sommes plutôt optimistes pour l'année 2018.

Bruno BOUNIOL

Je préférerais, quoi qu'il en soit, avoir une surprise dans ce sens le cas échéant. On n'essaie de ne rien oublier et l'on ne veut pas dépasser ce budget, mais si l'on ne le consomme pas entièrement, cela sera une bonne nouvelle.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après présentation par le Conseil d'administration du budget prévisionnel pour l'exercice 2018, approuve ce budget.

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Approbation de deux avenants afférents aux contrats Dimension Avenir Professionnels et Dimension Avenir Professionnels II

Guillaume PIERRON

Directeur Général adjoint de Groupama GAN Vie

Bruno BOUNIOL

En préambule, je souhaiterais qu'à terme, un effort soit consenti sur l'intitulé des produits proposés pour une meilleure clarté.

Guillaume PIERRON

La commercialisation a lieu via les réseaux Gan et, parfois, un même produit n'a pas le même nom pour les trois réseaux. Qui plus est, il est aussi nommé différemment pour la commercialisation avec Groupama.

Bruno BOUNIOL

Je conçois ce point qui relève du marketing, mais on pourrait en faire de même avec des noms qui ont une signification.

Guillaume PIERRON

Le point suivant est extrêmement important, puisqu'il porte sur les taux garantis sur la gamme Dimension Retraite.

La baisse des taux remet en cause le modèle économique de l'assurance vie

En matière d'impact sur les rendements, les taux d'intérêt des titres entrant en portefeuille sont très inférieurs aux taux de PB servis par les assureurs. Pour Solvabilité II, les taux garantis sont fortement consommateurs de fonds propres. Concernant les marges, la rémunération perçue sur le fonds en euros est nulle. Enfin, il est observé une consommation des réserves constituées.

Le graphique présente le Fonds Euros en bleu et le taux des obligations d'État en orange. L'écart constaté dès 2014 se creuse et devient extrêmement important en 2016 et en 2017. Aujourd'hui, un assureur qui se lancerait sur le marché pourrait développer aucun Fonds Euros, ce qui le placerait automatiquement en position déficitaire.

Comme l'ensemble des assureurs, nous savons pertinemment que c'est une activité à risque, mais nous tentons de gérer cette problématique en baissant les taux de PB. Cela explique également la stratégie de Groupama Gan depuis quelques années, consistant à orienter les clients sur une formule composée de quelques Fonds Euros et d'unités de compte. C'est pourquoi nous travaillons sur cette gamme pour la rendre plus diversifiée, selon une volatilité limitée et un rendement supérieur à celui du Fonds Euros. Ce dernier est un produit en cours d'extinction.

Force est de constater que les taux de La PB vont continuer à baisser au cours des prochaines années et il n'est prévu aucun rétablissement à moins que les taux obligataires n'augmentent de manière significative.

En outre, parmi les contrats d'épargne en Euros, figurent quelques contrats avec des taux minimum garantis et parmi ceux qui restent, l'un des encours les plus importants est celui de la gamme Dimension.

Nous avons exposé lors des derniers Conseil d'administration, la problématique à laquelle nous sommes confrontés, à savoir la moitié du portefeuille est dotée d'un taux garanti moyen de 2,25 %, alors que l'autre moitié est sans aucun taux garanti. Si l'on veut continuer à servir des taux de PB commercialement acceptables, il faut consentir un effort.

Nous avons longuement discuté avec l'Association, depuis l'automne dernier, au regard de la complexité de la décision. En tant qu'assureur, nous avons une position plus dure que celle qui vous est exposée aujourd'hui, mais au fil des discussions avec l'Association,, nous avons réalisé que cette position n'était pas tenable.

Nous avons ainsi abouti à une position beaucoup plus équitable pour les adhérents.

De la salle

Vous demandez donc aux personnes bénéficiant d'un contrat doté d'un taux minimum garanti de « *se faire hara-kiri* », au profit des autres personnes.

Guillaume PIERRON

Non, ce n'est pas le cas. Si l'association refuse cette proposition, on sera toujours tenu aux mêmes contraintes économiques, ce qui présentera un impact sur la PB. Il faut que l'on retrouve un équilibre économique sur l'ensemble du portefeuille.

Bruno BOUNIOL

Il est, en effet, complexe de prendre des décisions intéressant un certain nombre d'adhérents de produits particuliers alors que nous sommes en Assemblée Générale pour la défense de tous les adhérents et de tous les produits. Vous estimez que l'on se tire une balle dans le pied, mais je vous signale que ce fut déjà le cas avec Convention 86. Deux administrateurs, eux-mêmes adhérents de ce produit, ont néanmoins décidé de supprimer la garantie à 3,5 %. Nous sommes 109 000 adhérents dont 26 000 sont plus ou moins touchés par cette nouvelle mesure. Ceci permettra également de faciliter la revalorisation pour les autres produits ne relevant pas de cette catégorie.

De la salle

Vous ne craignez donc pas que les gens s'adressent à la concurrence.

Bruno BOUNIOL

Si. C'est naturellement une crainte permanente. Lorsque l'on a instauré la cotisation de 2 euros, nous craignons aussi des difficultés, mais l'opération s'est plutôt bien déroulée.

De la salle

L'impact portera, dans le cas présent, sur plus de 2 euros.

Bruno BOUNIOL

Nous l'ignorons. Tout dépend de la date de sortie du produit pour chacun. Le rôle du Conseil d'administration de l'association consiste à proposer cet avenant à l'Assemblée Générale, mais je considère que l'impact ne sera pas si significatif.

De la salle

Tout dépend combien vous gagnez chaque mois. Pour une personne qui perçoit 900 euros par mois, un impact de 50 euros est déjà significatif.

Bruno BOUNIOL

Oui, je comprends, mais je doute que cela soit significatif en pourcentage.

De la salle

Vous auriez pu effectuer une simulation sur trois ans pour évaluer ce coût.

Guillaume PIERRON

Ceci dépend du taux garanti inclus dans le contrat.

De la salle

Sans projection, on ne peut savoir ce qu'il en est.

Guillaume PIERRON

Si vous avez un taux garanti à 2,5 %, et que le taux de PB est fixé à 1,50 %, la perte serait de 1 % sur le taux de rendement au cours des prochaines années. Ceci est aussi lié à votre épargne.

De la salle

Vous disposez pourtant d'outils de projection.

Guillaume PIERRON

Chaque cas est particulier puisque cela dépend du montant de l'épargne dont vous disposez, du taux garanti disponible et du temps restant avant la retraite. Quoi qu'il en soit, nous sommes soumis à une obligation réglementaire en matière d'épargne, consistant à redistribuer aux assurés au moins 85 % du produit financier. Cette obligation est vérifiée chaque année.

De la salle

Avez-vous réalisé une simulation pour un semestre de l'année 2017 ? En l'occurrence, la Bourse fonctionne très bien.

Guillaume PIERRON

Certes, mais nous avons peu d'actions conformément à la réglementation.

De la salle

Ceci ne vous empêchait pas, en tout état de cause, de réaliser une simulation.

Guillaume PIERRON

Le taux de rendement de l'actif que je vous ai présenté ne sera pas supérieur.

Bruno BOUNIOL

On n'a pas assez d'immobilier non plus.

De la salle

Je ne suis ni économiste ni urbaniste, mais un simple retraité. Vos présentations sont extrêmement techniques et je ne les discute pas, mais aujourd'hui, ces propos m'amusez quelque peu et je déplore l'absence de relations humaines

Bruno BOUNIOL

Je comprends que vous regrettiez le manque de personnalisation des contacts. En cette période, c'est un problème de civilisation et de comportement des uns envers les autres. D'après Saint-Augustin, le bonheur consiste à continuer à avoir envie de ce que l'on a déjà.

De la salle

L'accueil avant l'AG manque d'humanité hélas.

De la salle

Je partage ces propos.

Vincent ROUHIER

L'Assemblée Générale précédente a été plus longue que prévue.

De la salle

Certaines personnes ont du mal à rester debout ; il aurait fallu prévoir des places assises pour attendre le début de l'AG.

Vincent ROUHIER

En principe, ce problème ne se serait pas posé si la séance précédente n'avait subi aucun retard.

De la salle

En principe, toute réunion peut être sujette à un retard. Il faut simplement le prévoir.

De la salle

Cet immeuble n'est pas du tout adapté pour un bon accueil.

Bruno BOUNIOL

Nous avons bien compris vos propos et je pense que nous avons été un peu trop ambitieux d'envisager ces trois réunions successives. Il est très compliqué de bénéficier des mêmes conditions dans un groupe devenu très important. Cela ne devrait pas se reproduire.

De la salle

Vous établissez une péréquation avec la suppression des TMG, concernant tant le stock que l'avenir.

Guillaume PIERRON

Non, cela ne concerne pas le stock.

De la salle

La rémunération se poursuivra-t-elle dans ce cas ?

Guillaume PIERRON

Non, mais les acquis enregistrés au 31 décembre 2017 le resteront en deux dimensions : l'épargne sera valorisée et les conditions de transformation en rentes restent acquises.

De la salle

Le restent-elles avec un taux garanti ?

Guillaume PIERRON

Si votre relevé indique un montant de rente acquis, il ne peut être remis en cause.

De la salle

La plupart des personnes dans cette assemblée sont bénéficiaires d'une prestation.

Guillaume PIERRON

Cela ne change rien pour ces derniers.

Quoi qu'il en soit, vous ne retrouverez pas des conditions équivalentes sur le marché.

De la salle

Qu'en sera-t-il lorsque la situation s'améliorera ?

Guillaume PIERRON

Les taux de PB seront en hausse, mais je pense qu'il faudra attendre longtemps pour que les assureurs redonnent des garanties.

De la salle

En outre, l'inflation était extrêmement importante.

Guillaume PIERRON

La situation était différente. Aussi la comparaison est-il plus complexe, mais l'inflation est un élément effectivement important. En réalité, les gens préfèrent avoir 10 % de rendement pour 11 % d'inflation, plutôt que 2 % de rendement avec une inflation à zéro.

De la salle

Il est prévu pour 2017 une inflation de 2 %.

Guillaume PIERRON

La réglementation n'a pas fixé un taux maximum, mais plus l'immobilier est important, plus les fonds propres doivent être conséquents. Le Législateur considère l'immobilier comme un produit à risque, induisant des fonds propres suffisants pour absorber une baisse éventuelle.

Bruno BOUNIOL

A une époque, c'était le raisonnement inverse qui était développé. Aujourd'hui, il faut garantir les placements immobiliers. Ceci interroge sur la position à tenir en matière d'inflation. Cela viendra des États-Unis d'abord qui se préoccupent peu de leur dette publique tant que les Chinois continuent d'acheter du dollar.

De la salle

Vous garantisiez donc le taux jusqu'au 31 décembre 2017. Celui-ci baissera ensuite, à hauteur de 1,20 %.

Guillaume PIERRON

Non, il sera fixé chaque année comme pour l'ensemble des autres contrats.

De la salle

Ceci vaut pour un taux technique à zéro.

Guillaume PIERRON

En réalité, il faut bien distinguer le taux minimum garanti, qui s'applique à l'épargne constituée, du taux technique, engendré à chaque versement de prime. Celui-ci est alors utilisé lors de la conversion en rente. Dans le cas présent, il est proposé qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, le taux technique disparaisse. La rente sera calculée uniquement sur un rapport lié à l'espérance de vie. Chaque année, on attribuera le taux aux rentes en service.

Bruno BOUNIOL

Les temps sont compliqués et les perspectives ne sont pas claires. Cela rappelle la devise des saint-cyriens : des gens qui sont encore en capacité de réfléchir et d'agir dans des temps changeants et des milieux hostiles. Il s'agit de pouvoir vivre, réfléchir et agir dans une prospective douteuse. Pascal disait que, dans la mesure où des choses nous sont étrangères, il convient de feindre d'en être les organisateurs.

De la salle

Je suis agent général et, concernant la communication prévue envers les cotisants, je risque de recevoir de nombreux appels à ce sujet, ce qui peut me préoccuper. Je comprends le contexte et la complexité de chaque situation, mais il serait souhaitable de disposer de quelques éléments d'explication pour conserver les adhérents.

Guillaume PIERRON

Il est prévu, avec le groupe de travail constitué dans ce cadre, de travailler sur la communication. Nous devons tenir un discours commercial à ce titre. Nous travaillerons donc avec les représentants des agents généraux. En tout état de cause, une personne disposant de ce contrat n'aurait aucun intérêt à s'adresser à la concurrence, puisqu'il perdrait toutes les garanties acquises.

De la salle

Nombre de clients sont prêts à renoncer à certains éléments, dès lors que le système reste simple. Il est donc indispensable d'établir une communication à ce sujet, pour que les clients soient à même de prendre la bonne décision.

Guillaume PIERRON

Nous sommes revenus sur la position consistant à supprimer entièrement les taux techniques pour éviter que certaines personnes, sur le point de partir à la retraite, ne subissent une baisse significative du montant de leur rente. Cela n'était pas acceptable.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale, après présentation par le Conseil d'administration, approuve et autorise la modification par avenants des dispositions applicables à la revalorisation annuelle des contrats Dimension Avenir Professionnels et Dimension Avenir Professionnels II. Les avenants (dont projets joints en annexe à la convocation des adhérents à la présente Assemblée générale) seront dûment régularisés par l'assureur et l'association souscriptrice.

Les avenants approuvés seront portés à la connaissance des adhérents concernés par l'envoi d'un courrier individuel au moins 3 mois avant la date d'effet des avenants.

La résolution est approuvée à la majorité (477 voix défavorables et 4 abstentions)

Election d'administrateurs

Bruno BOUNIOL

Président du Conseil d'Administration

Le mandat de Monsieur Michel FORNIER est arrivé à terme et il ne souhaite pas présenter à nouveau sa candidature. Le Conseil d'administration le remercie pour la qualité de son travail tout au long de son mandat.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Claude CUTAJAR, Agent général d'assurances, est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée générale décide d'élire Monsieur Elie EL HAWA, Directeur général délégué de l'Institution de Prévoyance IPECA, au poste d'administrateur, pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Monsieur Elie EL HAWA ne détient ou n'a détenu au cours des deux années précédant sa désignation, aucun intérêt ni aucun mandat dans l'organisme d'assurance signataire des contrats d'assurance de groupe, et ne reçoit ou n'a reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de ce même organisme.

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Délégation de pouvoir au Conseil d'administration pour signature d'avenants aux contrats souscrits par l'Association

Bruno BOUNIOL

Président du Conseil d'Administration

Septième résolution

L'Assemblée générale donne délégation de pouvoir au Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale et au maximum pour dix-huit mois, aux fins de signer tous avenants aux contrats souscrits par l'Association relatifs, d'une part, à des modifications concernant les dispositions non essentielles de ces contrats, et d'autre part, à leur mise en conformité avec les éventuels textes législatifs et réglementaires entrés en vigueur antérieurement à la présente Assemblée ou adoptés avant la prochaine Assemblée.

La résolution est approuvée à la majorité (une voix défavorable).

Huitième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités déclaratives, publications légales, réglementaires ou autres qu'il appartiendra.

La résolution est approuvée à la majorité (une abstention).

Résolution supplémentaire :

L'Assemblée générale, constatant que le mandat du Commissaire aux comptes est arrivé à terme, décide de renouveler le Cabinet Mazars en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire de l'Association, et M. Gilles Dunand-Roux en tant que Commissaire aux comptes suppléant, et ce pour la durée légale de six exercices comptables.

La résolution est approuvée à la majorité (deux voix défavorables et trois abstentions).

Questions diverses

Bruno BOUNIOL

Président du Conseil d'Administration

Bruno BOUNIOL

En l'absence de questions diverses, je tiens à souligner qu'en tant qu'administrateurs de cette association, nous avons les mêmes soucis auxquels vous avez pu faire référence. L'avenir ne nous appartient pas. Nous tentons d'effectuer des placements prudents en privilégiant la sécurité du placement sur le rendement. Au titre des retraites, cette démarche nous paraît essentielle. Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 22.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com